

Contexte :

L'alcool est la substance psychoactive (SPA) la plus consommée dans le monde. Elle est impliquée dans 30% des passages dans les services d'accueil des urgences, dont 15 à 20% en causalité directe. Afin de limiter l'incidence des complications de l'usage à risque et de la dépendance à l'alcool, la pratique du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) est recommandée dans les services d'urgences.

Objectifs :

Évaluer l'adéquation du dispositif du CHU d'Angers à deux mois de sa mise en place le 12 février 2024 notamment concernant le taux de patients rencontrés.

Méthodes :

Evaluation du dispositif :

Nous avons inclus 52 patients ayant consulté aux urgences et adressés vers le dispositif entre le 12 février et le 12 avril 2024. Nous avons mesuré le taux de patients effectivement rencontrés et le taux de conformité aux critères d'adressages.

Evaluation des pratiques professionnelles :

En parallèle a été réalisée une étude de pratiques de 15 professionnels travaillant aux urgences, évaluant leurs consommations de SPA, leurs connaissances des prises en charge addictologiques, leurs connaissances des critères d'orientations, et leur utilisation du dispositif.

Caractéristiques des patients	Proportion ou Médiane (IQR)
Sexe masculin	61% (32)
Âge	29.5 (16-80)
Antécédents :	
• Psychiatrique	46% (24)
• Addictologique	40% (21)
• Médicaux	25% (13)
ASSIST :	
• Alcool	14,75
• Tabac	10,25
• Cannabis	10,25
• Cocaïne	9,4

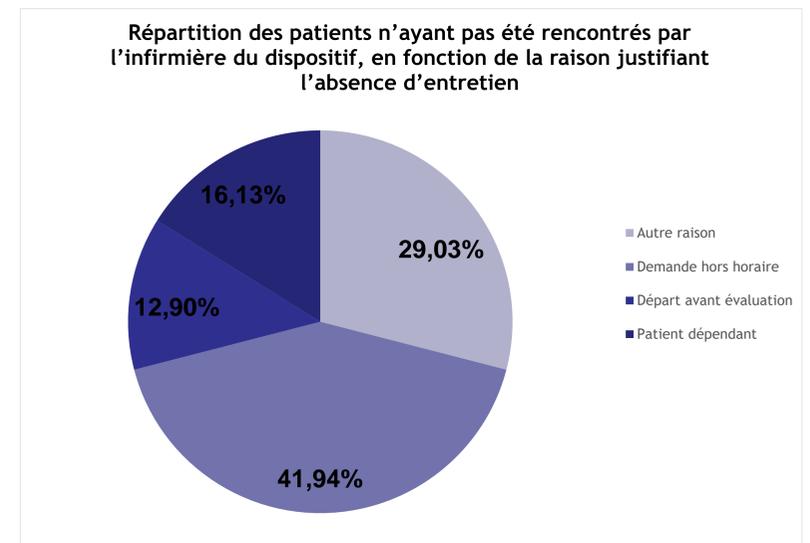
a : CHU d'Angers, Service de Psychiatrie-Addictologie, Angers, France

b : Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire; LPPL - UR 4638

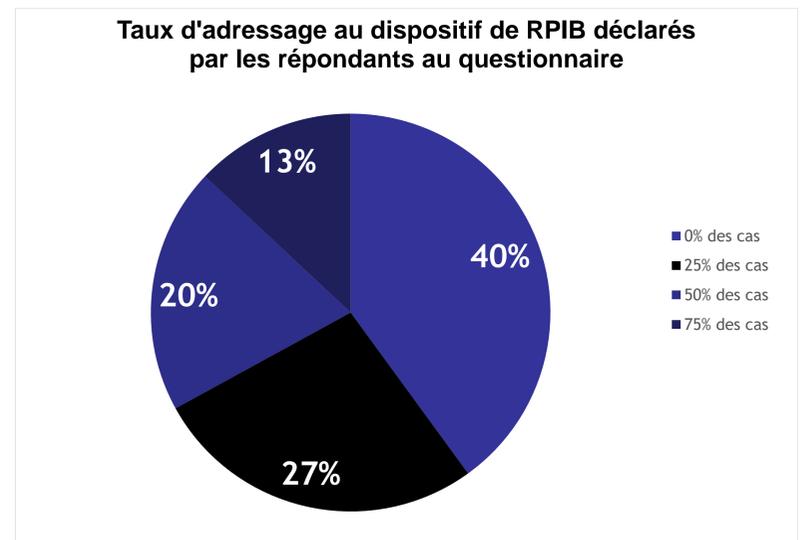
c : CHU d'Angers, Service d'Accueil des Urgences, Angers, France

Résultats :

60% n'ont pas pu être rencontrés, 46% des patients adressés l'étaient par des IDE, de manière conforme aux critères dans 58% des cas.



Concernant les connaissances des professionnels, le taux de réussite aux questions théoriques était de 81%, la connaissance des critères d'adressage de 61%. Les professionnels rapportaient orienter vers le dispositif en moyenne dans 26% des cas. Pourtant, le dispositif devrait entrer dans la pratique courante pour 80% des répondants et était pertinent et utile pour 73% d'entre eux.



Conclusion

Le dispositif de RPIB dans son organisation actuelle pour le SAU d'Angers, bien que perçu comme bénéfique par les professionnels des urgences, n'est pas entièrement compatible avec les attentes et l'organisation des professionnels du service.

Un dispositif de recontact téléphonique a été mis en place en septembre 2024. Une analyse des pratiques des urgentistes plus poussée sera faite à l'avenir, ainsi que l'évaluation de l'impact des modifications apportées.